

POLITIQUE DE CHORUS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Chorus Aviation Inc. (« **Chorus** ») reconnaît l'importance de la protection de l'environnement ainsi que la responsabilité et la possibilité qu'elle a de contribuer positivement à un avenir plus durable. Elle reconnaît que le respect des lois environnementales applicables constitue une exigence de base et que, conformément à ses valeurs essentielles – *l'écoute, la collaboration et l'amélioration* – elle doit trouver et mettre en œuvre, de façon continue, des manières plus écologiques de mener ses activités et aider ses clients à faire de même. La responsabilité environnementale s'inscrit dans sa vision, qui consiste à *offrir l'aviation régionale au monde entier*.

En plus de respecter les lois environnementales applicables, Chorus et ses filiales conviennent de ce qui suit :

- Effectuer des vérifications internes périodiques de leurs activités pour vérifier leur conformité aux lois environnementales ;
- Promouvoir l'utilisation efficace des matériaux, des ressources et des biens loués afin de réduire les déchets et les émissions provenant des carburants ;
- Sensibiliser les employés, les clients et les fournisseurs aux enjeux environnementaux, et favoriser la compréhension, la responsabilité et la durabilité à cet égard ;
- Prendre en considération les aspects environnementaux lors de la prise de décisions d'affaires, y compris lors des processus d'appels d'offres visant des biens et des services ;
- Encourager leurs fournisseurs et leurs partenaires à échanger des suggestions liées à la responsabilité environnementale et à la durabilité ; et
- Suivre les progrès réalisés et revoir la performance environnementale périodiquement afin d'assurer une amélioration constante.

La mise en œuvre de la présente politique constitue un objectif d'entreprise important et une responsabilité qui incombe à tous les employés.



Joe Randell
Président et chef de la direction